

Appel à la Concurrence
PLAQUES PRE-COATEES DE qPCR
&
KITS D'AMPLIFICATION

1. Contexte de cet appel à concurrence

Dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA), l'État a mis en place un Fonds National de Valorisation (FNV) permettant la création de 14 SATT et qui a pour objectif d'accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) est chargée de sa mise en œuvre avec la Caisse des Dépôts (CDC) pour le compte de l'État.

La SATT Grand Centre - Société d'Accélération du Transfert de Technologie, est une SAS créée le 15 Mai 2013 et dotée de 60M€ sur 10 ans. Son activité s'exerce sur un vaste territoire qui s'étend sur quatre régions (Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes).

La SATT Grand Centre (Société d'Accélération du Transfert de Technologie Grand Centre) développe avec l'un de ses partenaires universitaires des tests *in vitro* de diagnostic des syndromes myélodysplasiques et de pronostic des leucémies myéloïdes chroniques.

La SATT Grand Centre est maître d'œuvre de ce projet et, dans ce contexte, lance l'appel à la concurrence tel que défini ci-après.

2. Prestation souhaitée :

a. Objectifs

Cette prestation sera composée de deux lots :

- Un premier lot contiendra des plaques 96 puits de PCR quantitative (qPCR) précoâtées avec les amorces d'intérêt
- le second lot contiendra des kits d'amplification qPCR.

Par souci de travailler avec du matériel frais, cet appel à proposition nécessitera impérativement des livraisons différées des consommables, réparties sur 12 mois, selon le calendrier précisé ci-dessous.

b. Détails de la prestation**i. Lot N°1 : plaques 96 puits précoatées de qPCR :**

1. Les plaques qPCR 96 puits doivent obligatoirement être compatibles avec le LightCycler® 480 System de Roche Life Sciences.
2. Le lot contiendra entre 100 et 150 plaques.
3. Les plaques devront être précoatées avec les amorces lyophilisées dont les séquences seront fournies après l'accord de prestation.
4. Les plaques seront livrées au fil de l'eau avec une première commande comprenant au moins 50% des plaques. Le prestataire devra être flexible sur ce point. Le calendrier de livraison précis sera établi à la commande.
5. Les plaques devront être accompagnées du nombre adéquat de films pour sceller les plaques, ceux-ci devant être compatible avec le thermocycleur Roche LightCycler® 480.

ii. Lot N°2 : Kit d'amplification.

1. Les kits d'amplifications doivent obligatoirement être compatibles avec le LightCycler® 480 System de Roche Life Sciences.
2. Le lot contiendra la quantité nécessaire de kits pour amplifier le nombre de plaques 96 puits du lot 1 (entre 100 et 150 plaques). La quantité exacte sera précisée au moment de la commande.
3. Les kits seront livrés au fil de l'eau avec une première commande comprenant au moins 50% des kits. Le prestataire devra être flexible sur ce point. Le calendrier de livraison précis sera établi à la commande.

c. Précisions sur la prestation

- i. Les produits d'origine peuvent être remplacés par des références remplissant les mêmes fonctionnalités et les mêmes garanties de qualité et de fiabilité.
- ii. Le fournisseur peut postuler pour un lot particulier ou la totalité des lots

3. Organisme payeur, traitement des réponses

La SATT Grand Centre est demandeur de ces consommables et sera l'organisme payeur, Les conditions de paiement sont règlement par virement à 30 jours Fin de Mois à réception des prestations selon le calendrier établi.

Les prix communiqués seront d'une durée de 12 mois.

Il est possible d'obtenir de plus amples détails techniques sur la prestation demandée **sous couvert d'un contrat de confidentialité**. Les demandes d'information ainsi que les devis sont à adresser à la gestionnaire des achats aux coordonnées suivantes :

Mademoiselle Chloé PILCH
SATT Grand Centre,
8 Rue Pablo Picasso
63000 – Clermont-Ferrand
Tél.: +33 (0)6 60 46 42 85
chloe.pilch@sattgc.com

Seuls les devis parvenus avant le **31 juillet 2015** pourront être traités et mis en concurrence.
Un prix par plaque devra figurer sur les devis.

Les critères de sélection entre les prestataires seront les suivants :

- 1) – Prix / 40%
- 2) – Proposition technique / 30%
- 3) – Délais / 30%

Le résultat de cette mise en concurrence sera communiqué le **04 août 2015** pour pouvoir effectuer une première livraison le **mardi 1^{er} septembre 2015**.